

AFFAIRE N° 34 - Acquisition par la Commune de St-Denis d'un terrain sis à Ste-Clotilde lieu dit "Primat", appartenant à M. Emilien Carpin TINGAPERMAL pour le prix de 25.000.000, de francs (nouvelle proposition). -

Le Maire : Il s'agit d'un terrain situé auprès du terrain "PRIMAT" et borné d'un côté par la Rivière des Pluies. C'est une affaire qui est intéressante

parce qu'elle nous permettrait d'échanger une partie de ce terrain contre la Prison Centrale. Je demande au Conseil Municipal d'émettre un vote de principe et de soumettre dès maintenant aux Commissions Compétentes l'acquisition de ce terrain.

Nous pourrions en effet, soit en échanger une partie contre la Prison Centrale et conserver le surplus pour la création d'un village, soit y construire une école ou toutes sortes de bâtiments à usage social ; soit encore utiliser la totalité du terrain à un lotissement à usage fonctionnel.

M. BOYER - En ce qui concerne l'échange envisagé, la Prison Centrale ne l'accepterait que si une digue est construite sur la Rivière des Pluies. Or, dans le projet de constructions des Pentes et Chaussées, cette digue ne sera pas créée de sitôt !!

Cela ne veut pas dire que je suis contre l'acquisition de ce terrain.

Le Maire : Dans une délibération publique, il est assez difficile de mettre les points sur les "i". En ce qui concerne la digue, je ne suis pas ingénieur, mais je trouve qu'elle est en partie inutile.

Nous pourrions de toute façon construire sur les hauteurs du terrain TINGAPERMAL. Une partie seulement de ce terrain est considérée comme dangereuse. Vous savez que les Ingénieurs en chef des Pentes et Chaussées procèdent généralement avec une rigueur qui n'est pas la nôtre. Une décision prise aujourd'hui nous permettrait d'obtenir des Pentes et Chaussées qu'ils nous disent ce qu'ils veulent exactement.

Le projet est adopté à l'unanimité.